

## **PRECISIONS ET COMMENTAIRES RELATIFS AU CHAPITRE B – TERMINOLOGIE DU CCT RW 99**

### **B. 1. CLASSIFICATION DES ROUTES**

Le cas échéant, préciser ici le ou les réseaux auxquels appartiennent les routes objets du marché.

*Cette classification est appliquée aux chapitres C, E, F, G, H, I et M.*

### **B. 3.3. DEMOLITION SELECTIVE**

*Il est conseillé d'effectuer des sondages préalables dans la route à démolir de façon à préciser au mieux la nature et la quantité des matériaux à extraire. L'auteur de projet peut ainsi mieux cerner les quantités présumées des postes du métré destinés soit à la réutilisation sur le chantier, soit à l'évacuation ou encore à la mise en C.E.T.*

### **B. 3.8. MISE EN C.E.T.**

*Cette opération fait l'objet d'un ou plusieurs postes au métré appartenant à la série D. 9000 du Catalogue des postes normalisés.*